

Décision

Générale

colonial

Décision n° 66-313-1922 Divers.

n° 66-313-1922

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 décembre 1922

Numéro JO

n° 313 du 31/12/1922

Date du numéro

31 décembre 1922

TEXTE INTÉGRAL

seront vérifiées à la date du 30 décembre 1922 : 1° la caisse du directeur-comptable de l'hôpital et celle du régisseur-comptable des travaux publics, par M. Roque, adjoint principal des services civils; 2° la caisse du Chef du service des douanes et celle du receveur de l'enregistrement, par M. Bodin, adjoint des services civils; 4° la caisse du receveur-comptable des P. T. T. du commissaire de police et du régisseur de la caisse des menues dépenses par M. Azenor, adjoint des services civils.